



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260401-2026-033-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

PUBLIE LE 01 AVR. 2026

N°2026-033

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à 09 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire.

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES CAO - DÉSIGNATION À SCRUTIN DE LISTE DE CINQ MEMBRES TITULAIRES ET CINQ MEMBRES SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Direction et Service : D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Aurore THIROUX, Michel DUVAUDIER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Saphir AKKOUCHE, Christine ARRON, Patrice LATRONCHE, Sabrina ABCHICHE, Grégory GOUPIL, Asma ASHRAF, Yohann PICOT, Céline THEOPHILE, Léon NGANDE, Odile LE THIES, Wilfrid BASTIN, Sophie AMAR, Philippe DUBUS, Martine SANZ, Henrique RIBEIRO, Caroline BOICHOT, Philippe LHOSTE, Geneviève CARPE, David SLIMOVICI, Cristina DE OLIVEIRA, Thomas SZOLLOSI, Delphine BERTRAND, Yannick BANTSIMBA, Isabel CIPRIANO, Jean-Claude FORHAN, Tatiana SAUSSEREAU, Xavier ANCIAUX, Anna-Maria ANTONIE, Arif HIRIDJEE, Inès CASTELLAR, Alain MESNAGER, Isabelle DEISS, Bernard GAUDIÈRE, Jacqueline BENAHMED, Julien LEGER, Caroline ADOMO, Mamadou SY, Rosalie MORGADO, Matthieu LAMOTTE, Charlotte MALEK, Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Zohra KASSOU, Fily KEITA GASSAMA, Thierry GUINTRAND, Teresa GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 49

Nombre de procurations : 0

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L1411-5 et L1414-2 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R2162-22 et suivants relatifs au jury de concours,

Considérant ce qui suit :

Après le renouvellement intégral du conseil municipal, il convient que celui-ci, en application des textes précités, élise en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste cinq membres titulaires ainsi que cinq membres suppléants pour le représenter au sein de la commission d'appel d'offres, dont le Maire ou son représentant est président.

Il convient de procéder, à cet effet, à un scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le renouvellement intégral du conseil municipal de Champigny-sur-Marne intervenu le 21 mars 2026.

Considérant les différentes listes présentées.

Considérant le résultat du scrutin auquel il a été procédé.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1: DIT que sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en qualité de membres titulaires et suppléants pour représenter à titre permanent (dans les conditions indiquées à l'article 2) le conseil municipal au sein de la commission d'appels d'offres de la commune :

<u>En qualité de membres titulaires :</u>	<u>En qualité de membres suppléants :</u>
- Sophie AMAR	- Jean-Claude FORHAN
- Aurore THIROUX	- Geneviève CARPE
- Bernard GAUDIÈRE	- Léon NGANDÉ
- Jacqueline VALLS-BENAHMED	- Wilfrid BASTIN
- Caroline ADOMO	- Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

ARTICLE 2 : PRÉCISE que la commission d'appel d'offres désignée à l'article précédent sera, sauf renouvellement intégral auquel il conviendrait de procéder, permanente pour toute la durée du mandat du présent conseil municipal et, sous réserve des dispositions spécifiques de désignation des jurys de concours prévues dans le code de la commande publique, compétente pour toute procédure de passation de marché public qui, aux termes dudit code, requerrait son intervention.

Résultats : 1 tour de scrutin

Liste de candidats : 3.

Sièges à attribuer : 10 (5 titulaires et 5 suppléants).

Ne participe pas au vote : 0.

Nombre de votants : 49.

Bulletin blancs ou nuls : 0.

Suffrage exprimés : 49.

Quotient électoral : 9,8.

Liste conduite par Sophie AMAR → 38 voix = 4 sièges,
Liste conduite par Caroline ADOMO → 8 voix = 1 siège,
Liste conduite par Fily KEITA GASSAMA → 3 voix = 0 siège.

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Jacqueline BENAHMED

